



2025 CODE DE CONDUITE

VICTAULIC A POUR OBJECTIF D'APPORTER UNE PRODUCTIVITÉ
INNOVANTE, UNE ASSURANCE ET UNE DURABILITÉ À CHAQUE
CONSTRUCTION DANS LE MONDE



TABLE DES MATIÈRES

UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG	3	PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT	21
PRINCIPES DIRECTEURS	4	RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS	22
À PROPOS DU CODE	5	Contrôle de référence – fournisseurs/installateurs/consultants	
À qui est destiné le code ?		PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI	24
Responsabilités		Harcèlement sur le lieu de travail	
Formation annuelle sur le code de conduite		Divertissements sexuellement explicites	
Obtenir de l'aide et signaler un problème présumé		Milieu de travail hostile	
Non-représailles et protection des dénonciateurs		Protection des informations confidentielles sur les employés	
SANTÉ ET SÉCURITÉ	7	Directives sur le travail flexible	
Normes mondiales et politiques locales		PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES	27
Drogue et alcool sur le lieu de travail		Crainte de relayer des « mauvaises nouvelles »	
Violence sur le lieu de travail		Retenue des profits pour de futures périodes	
CONCEPT ÉCOLOGIQUE	9	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	28
LOIS ANTI-CORRUPTION	10	Brevets, marques commerciales, droits d'auteur, secrets commerciaux, logo Victaulic et informations confidentielles	
Invitations des responsables gouvernementaux		Accords de confidentialité	
PAIEMENTS INDUS	12	Le logo Victaulic et le mot Victaulic servant de marque	
POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET D'INVITATIONS	13	Utilisation de marques commerciales ou de documentations protégées par le droit d'auteur des tiers	
CONFLIT D'INTÉRÊTS	14	PROTECTION DE L'ACTIF DE LA SOCIÉTÉ	29
CONCURRENCE LOYALE ET OUVERTE/ANTITRUST	16	Ordinateurs et sécurité des données	
CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL	17	Intelligence artificielle	
Sanctions commerciales		ACTIVITÉ POLITIQUE	30
Boycottage		Activité politique personnelle	
Contrôle des exportations		COMMUNICATIONS EXTERNES	31
Exportations présumées		Médias d'informations et médias spécialisés	
Règlementations douanières		Réseaux sociaux	
Programmes gouvernementaux		AVEC QUI COMMUNIQUER ?	32
FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS	19	Plusieurs personnes compétentes chez Victaulic peuvent fournir des renseignements en rapport avec le code.	
Contrats avec des tiers		Ligne de sensibilisation	
Utilisation des marques commerciales de Victaulic ou des témoignages d'employés par des tiers			



- [UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)
- [PRINCIPES DIRECTEURS](#)
- [À PROPOS DU CODE](#)
- [SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)
- [CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)
- [LOIS ANTI-CORRUPTION](#)
- [PAIEMENTS INDUS](#)
- [POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)
- [CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)
- [CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)
- [CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)
- [FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)
- [PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)
- [RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)
- [PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)
- [PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)
- [PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)
- [PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)
- [ACTIVITÉS POLITIQUES](#)
- [COMMUNICATIONS EXTERNES](#)
- [AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)

VICTAULIC A POUR OBJECTIF D'APPORTER UNE PRODUCTIVITÉ INNOVANTE, UNE ASSURANCE ET UNE DURABILITÉ À CHAQUE CONSTRUCTION DANS LE MONDE



Rick Bucher
Président et PDG

UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG

Que vous fassiez partie de notre organisation depuis de nombreuses années ou juste quelques mois, je souhaite vous remercier pour votre engagement à mener vos activités conformément à l'éthique et à la loi de tous les pays dans lesquels nous sommes présents.

La réputation de Victaulic est fondée sur le fait que ses employés agissent de façon équitable et honnête. Il est important que nous travaillions ensemble afin de respecter des normes éthiques élevées pour nos clients, de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, de soutenir les piliers du développement durable et d'entretenir des relations empreintes de respect et de dignité avec nos fournisseurs, nos revendeurs et notre clientèle. Notre réussite future dépend du niveau de respect de notre Code de conduite. Une seule erreur de jugement de la part de l'un d'entre nous peut avoir de sérieuses conséquences pour la totalité de la société.

Le Code de conduite est un ensemble clairement défini de principes et de lois servant à guider nos activités à l'échelle internationale. Il nous aide également à identifier des signaux d'alerte potentiels qui pourraient mener à des litiges ou d'autres sanctions à l'encontre de la société.

Dans le cadre de votre emploi, vous devez absolument vous conformer au Code de conduite de l'entreprise. Ainsi, vous êtes protégés des représailles en vertu de la politique de protection des dénonciateurs. Si vous êtes témoin d'une situation qui vous rend mal à l'aise ou que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à en parler avec votre superviseur, avec le service des ressources humaines, le responsable chargé de la conformité, au service de l'audit interne ou à tout membre de l'équipe de direction. Si vous préférez rester anonyme, vous pouvez envoyer vos questions et préoccupations sur notre ligne de sensibilisation gratuite (voir le page 33) ou vous connecter à notre site Web victaulic.ethicspoint.com.

Chaque employé doit s'engager personnellement à respecter le Code de conduite de Victaulic. Donc, s'il-vous-plaît, familiarisez-vous avec le Code, étant donné que tous les employés seront priés de confirmer qu'ils l'ont lu, compris et respecté.

J'apprécie sincèrement votre dévouement envers l'intégrité de nos activités et à l'exercice de vos responsabilités avec une parfaite fiabilité.



UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PRINCIPES DIRECTEURS

Toujours respecter les lois et les règles qui régissent vos activités commerciales.

Faire preuve d'éthique dans tout ce que vous entreprenez.

Traiter les employés avec équité et recourir à des pratiques en matière d'emploi qui sont basées sur l'égalité des chances pour tous les employés. Nous nous engageons à garantir des conditions de travail sûres et saines et à créer un espace où l'on peut communiquer ouvertement.

Travailler loyalement avec les fournisseurs, distributeurs et clients en traitant chacun avec respect et dignité.

Protéger les actifs, corporels et incorporels, de Victaulic et s'assurer qu'ils sont utilisés dans le but de servir les intérêts de l'entreprise.

Faire preuve de bon sens et réfléchir aux répercussions de vos actions pour Victaulic lorsque vous communiquez avec les autres, que ce soit au sein de l'entreprise ou à l'extérieur de celle-ci.

Garder les valeurs fondamentales de Victaulic à l'esprit dans tout ce que vous faites :

**NOUS TRAVAILLONS MIEUX ENSEMBLE
NOUS NOUS IMPOSONS LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES
NOTRE APPROCHE EST AXÉE SUR LA CLIENTÈLE**

PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Personne n'est en mesure de vous indiquer l'attitude appropriée ou inappropriée dans chacune des situations qui se présenteront à vous. En cas de doute, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal ? Est-ce que je sais vraiment si c'est légal ou je devrais m'informer auprès de mon superviseur, du responsable régional chargé de la conformité ou du service juridique ?
- Est-ce en contradiction avec les valeurs fondamentales de Victaulic ?
- Est-ce que je fais participer les bonnes personnes ?
- Comment me sentirais-je si je devais parler de ma situation aux membres de ma famille ?
- Si j'agis ainsi, vais-je être juste ? Comment me sentirais-je si je lisais ce que j'ai fait dans un journal, ou si je devais m'en expliquer devant un tribunal ?

Et rappelez-vous que...

- Si vous savez que ce n'est pas bien, ne le faites pas.
- Si vous avez des doutes, demandez.
- Continuez de poser la question jusqu'à ce que vous obteniez une réponse.
- Ne faites pas abstraction de ce qui pourrait constituer, ou constitue, une conduite illégale ou contraire à l'éthique, signalez-la.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



À PROPOS DU CODE

QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE CODE DE CONDUITE ?

Le Code de conduite s'applique à tous les directeurs, agents et employés de Victaulic, ainsi qu'à ses sociétés affiliées et ses filiales dans le monde. Les entités pour lesquelles Victaulic possède plus de 50 % des droits de vote ou celles pour lesquelles Victaulic a le contrôle de la gestion doivent adopter et respecter le code. Les employés de Victaulic travaillant avec des tierces parties, comme des conseillers, des mandataires, des représentants commerciaux, des distributeurs et des entrepreneurs indépendants, doivent :

- Exiger des tierces parties qu'elles acceptent de se conformer aux aspects pertinents du Code.
- Fournir aux parties des renseignements concernant les exigences relatives à la politique de conformité.
- Prendre des mesures – y compris résilier un contrat – s'ils apprennent qu'une tierce partie a manqué à son obligation de respecter les politiques de conformité de Victaulic.

RESPONSABILITÉS

Responsabilités de la société

- Mener ses activités dans le monde entier d'une manière conforme à l'éthique et à la loi.
- Donner à tous les employés des lignes directrices claires sur la conduite des activités.
- Mettre en œuvre le Code.
- Assurer une bonne communication et une formation complète afin que tous les employés aient connaissance du Code et le comprennent.
- Faire respecter le Code par l'intermédiaire de mesures incitatives et disciplinaires adaptées.
- Mettre en place des systèmes de détection et de signalement précoces en cas de suspicion de comportement délictueux ou d'infraction grave.
- Garantir que le signalement de violations présumées au Code ne donnera lieu à aucunes représailles.
- Exiger de tous les employés qu'ils respectent le Code.
- Modifier le Code si nécessaire.

Responsabilités du superviseur

- Montrer l'exemple en se conduisant et en gérant son service conformément au Code.
- Revoir régulièrement le Code avec les employés.
- Transmettre toutes les demandes relatives au Code de conduite à un responsable régional chargé de la conformité, au service conformité de la société ou au service juridique et s'assurer que les problèmes ont été pris en compte.
- Faire respecter les exigences du Code.
- Garantir un environnement de travail qui favorise le dialogue et dans lequel les employés qui respectent le Code n'ont pas à craindre de représailles.

Responsabilités des employés

- Comprendre les lois et réglementations qui s'appliquent aux fonctions exercées et les respecter.
- Lire, comprendre et respecter le Code.
- Demander conseil à son superviseur, au responsable régional chargé de la conformité (RRCC), au service de la conformité de la société ou au service juridique quant à la conduite appropriée à adopter au nom de Victaulic.
- Participer à des formations sur la conformité.
- Signaler rapidement toutes infractions présumées à la loi ou au Code à son superviseur, au responsable régional chargé de la conformité, au service de conformité de la société, au service juridique ou par le biais de la ligne de sensibilisation de Victaulic.
- Si un problème que vous avez soulevé n'est pas résolu, donner suite et soumettre le problème par un autre biais.
- Coopérer aux enquêtes en rapport avec le Code.

Le non-respect du Code de conduite ou de toutes politiques connexes peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



À PROPOS DU CODE

FORMATION ANNUELLE SUR LE CODE DE CONDUITE

Tous les ans, les employés doivent participer à la formation sur le Code de conduite afin de bien comprendre leurs obligations permanentes, notamment l'obligation de signaler toutes violations réelles ou présumées. La formation sur le Code de conduite sera donnée à tous les employés, partout dans le monde, soit en ligne sur Victaulic University ou en présentiel. Dans le cadre de ce processus de formation, les employés peuvent aussi demander une autre formation ou des précisions, et signaler un éventuel problème ou leurs préoccupations.

OBTENIR DE L'AIDE ET SIGNALER UN PROBLÈME PRÉSUMÉ

Les employés doivent toujours essayer de résoudre le problème ou de remédier à la situation en respectant le Code. Dans la mesure du possible, parlez directement avec la personne concernée de vos doutes ou de vos préoccupations, puis tournez-vous vers votre supérieur hiérarchique.

Bien que de discuter avec votre superviseur ou un responsable de votre service soit une bonne façon de signaler et de résoudre un problème, dans d'autres cas, il peut s'avérer plus efficace ou confortable d'utiliser une autre forme de signalement. C'est la raison pour laquelle tous les employés ont accès à différents mécanismes de signalement et ont toujours le droit de choisir leur mode ou leurs méthodes préférées.

Si vous préférez ne pas vous adresser directement à votre superviseur, ou pensez que sa réponse est inappropriée, il existe plusieurs autres façons de trouver de l'aide. Vous pouvez parler à un professionnel des ressources humaines, au responsable régional chargé de la conformité ou encore à un membre de l'équipe de direction. Vous pouvez aussi demander de l'aide ou signaler votre problème sur Pipeline en utilisant la ligne de sensibilisation ou la plateforme « Communiquez avec Rick ».

QUI APPELER →

NON-REPRÉSAILLES ET PROTECTION DES DÉNONCIATEURS

Tous les employés ou affiliés de Victaulic qui prennent connaissance de méfaits ou de violations soupçonnées du Code de conduite devraient signaler leurs préoccupations dès que possible. Pour protéger les personnes qui expriment leurs inquiétudes, Victaulic adhère à une politique stricte de non-représailles. Les personnes qui souhaitent soulever de réelles préoccupations doivent le faire sans crainte de représailles, de discrimination ou de toute autre mesure de rétorsion en lien avec un signalement fait en toute bonne foi. Tous les problèmes signalés seront pris au sérieux et feront l'objet d'une investigation, et la confidentialité des parties impliquées sera respectée.

Pour obtenir d'autres informations à ce sujet, consultez la politique de Victaulic en matière de protection des dénonciateurs, sur Pipeline.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



De nombreux employés travaillent dans des établissements où la consommation ou la possession d'alcool ou de drogue, ou le fait de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogue risquerait de porter atteinte à leur propre sécurité et à celle des autres employés. À titre d'exemple, la capacité d'un employé d'une unité de production à utiliser un matériel lourd sans danger peut être réduite sous l'influence de médicaments antidouleur, même si la prescription de ce médicament est légale.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Victaulic respecte, partout dans le monde, l'ensemble des lois et réglementations fédérales, nationales et locales qui s'appliquent à ses opérations, notamment celles concernant la santé, la sécurité et l'environnement. Les employés s'efforceront, dans la mesure du raisonnable, de veiller à ce que les produits et sites d'activité de Victaulic soient sans danger pour le public et pour eux-mêmes. Un environnement et lieu de travail sain et sécuritaire n'est pas l'affaire que des dirigeants de la société. Une attention est également requise de la part de chaque employé. Il existe plusieurs façons de signaler un problème de sécurité chez Victaulic, et tout le monde devrait se sentir à l'aise de signaler ces problèmes à mesure qu'ils surviennent.

NORMES MONDIALES ET POLITIQUES LOCALES

Les réglementations en matière de sécurité diffèrent selon le pays ou l'État. Victaulic a établi des normes mondiales de sécurité, qui à leur tour, soutiennent toutes les politiques, plans et programmes en matière de sécurité qui sont nécessaires à chaque activité afin d'être conforme aux réglementations locales. À partir de ces normes mondiales de sécurité, chaque activité crée les normes de sécurité les plus détaillées en accord avec les réglementations locales. Il relève de la responsabilité de chaque employé de connaître et de respecter les normes de sécurité mondiales et les politiques locales en matière de sécurité de Victaulic.

DROGUE ET ALCOOL SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'usage de drogues illégales ou récréatives est interdit en tout temps dans toutes les installations de Victaulic ou sur les sites de projets. Victaulic dispose de politiques spécifiques qui définissent les règles sur la consommation de drogue et d'alcool sur le lieu de travail, y compris les médicaments sur ordonnance, dont, mais sans s'y limiter, la marijuana à usage thérapeutique et les narcotiques anti-douleurs. D'autres renseignements au sujet de ces politiques se trouvent dans le Manuel de l'employé ou peuvent vous être fournis par le gestionnaire des ressources humaines de votre région.

L'alcool peut uniquement être servi à l'occasion de réceptions organisées par la société, comme un pique-nique ou une fête, conformément aux règles locales de votre établissement, et uniquement après l'obtention des autorisations nécessaires. L'alcool est également permis dans le cadre de coutumes commerciales habituelles, comme un dîner d'affaires dans un restaurant réunissant des membres du personnel de Victaulic et des clients. Victaulic encourage une consommation responsable et recommande à tous les salariés et clients d'utiliser des modes de transport sûrs. Si vous soupçonnez qu'un de vos collaborateurs est sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue quelconque au travail, vous devez obligatoirement en avertir la direction afin qu'une évaluation de l'aptitude au travail soit immédiatement réalisée.

VIOLENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Victaulic s'engage à offrir et préserver un lieu de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés, clients et visiteurs, conformément aux exigences de la loi. Notre responsabilité englobe la garantie que les employés, les clients et les visiteurs ne risquent pas de violence ou de blessure. Les menaces, le harcèlement, les remarques ou les gestes désobligeants ou menaçants, ou toute violence ou tout comportement perturbateur sont inacceptables à tout moment sur les lieux de travail. Si vous êtes confronté à une situation qui vous met mal à l'aise ou que vous en êtes témoin, signalez-la.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Q et R

- SIGNALEZ :
- Tous les accidents de travail
 - Tout risque pour la sûreté, la sécurité ou la santé
 - Toute préoccupation relative aux drogues et à l'alcool en milieu de travail

Q : Un collègue qui avait un rendez-vous juste après le travail est averti une heure avant la fin de son quart de travail qu'il doit effectuer une tâche d'entretien qui exige un équipement de levage. Pour terminer sa tâche avant de partir, il décide de ne pas porter son équipement de protection contre les chutes. Rien de grave n'est survenu, mais cet incident m'a mis mal à l'aise. Est-ce que je dois le signaler ?

R : Oui. Aucune excuse n'est valable lorsque les exigences en matière de sécurité ne sont pas respectées. Votre collègue aurait du expliquer la situation à son superviseur pour que la tâche soit reportée ou exécutée par un autre employé. Aucun employé ne devrait se sentir obligé de renoncer aux protocoles de sécurité ou ne pas porter l'équipement de sécurité obligatoire afin de respecter un délai.

Lorsque qu'une violation de la sécurité est observée, un risque remarqué ou qu'un collègue s'est inconsciemment placé dans une situation risquée, nous attendons de nos employés qu'ils interviennent pour empêcher un incident lié à la sécurité ou qui pourrait provoquer une blessure.

Q : Nous avons reçu récemment une nouvelle machine qui a été achetée pour accroître l'efficacité de notre production. Lors de son installation par le fournisseur, il semble que cette machine n'est pas pourvue de l'équipement de sécurité nécessaire pour protéger ses conducteurs. Dois-je mettre en service cet équipement ?

R : Non. La plupart des achats de grands équipements doivent être vérifiés conjointement par notre ingénierie de production et notre groupe chargé de la sécurité pour s'assurer qu'ils comportent toutes les protections nécessaires. Pour la plupart des achats d'équipements capitaux, les protections nécessaires font partie de la portée des travaux donnés contractuellement au fabricant. Lors de la réception et de l'installation d'un tel équipement, l'ingénieur de fabrication adéquat et le personnel de sécurité et de production procèdent à une évaluation approfondie qui comprend tous les dispositifs de protection, le développement des procédures de fonctionnement et la formation ou la certification des conducteurs assignés, AVANT d'être mis en service.

Dans le cas où l'équipement reçu semble manquer des protections nécessaires, contactez immédiatement le groupe chargé de la sécurité pour faire valider son état de fonctionnement avant de le mettre en service.

EXEMPLES D'INFRACTION À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ :

- Matias, un électricien chargé de la maintenance, travaillait sur un équipement électrique ou mécanique sans respecter les procédures de sécurité de verrouillage et d'étiquetage.*
- Jessie, une ébarbeuse, a trouvé une manière de faire son travail plus rapidement et mieux tout en répondant aux exigences de production en utilisant un outil différent de celui approuvé pour son poste. Elle a changé l'outil approuvé pour un outil qu'elle préférait, mais sans en parler à son superviseur.*
- Lorenzo nettoie son bureau et y trouve un vieil ordinateur qui ne fonctionne plus. Au lieu d'appeler le service informatique ou le service santé, sécurité et environnement pour obtenir les directives d'élimination des déchets, il le jette à la poubelle pour gagner du temps.*



- [UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)
- [PRINCIPES DIRECTEURS](#)
- [À PROPOS DU CODE](#)
- [SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)
- [CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)
- [LOIS ANTI-CORRUPTION](#)
- [PAIEMENTS INDUS](#)
- [POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)
- [CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)
- [CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)
- [CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)
- [FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)
- [PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)
- [RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)
- [PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)
- [PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)
- [PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)
- [PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)
- [ACTIVITÉS POLITIQUES](#)
- [COMMUNICATIONS EXTERNES](#)
- [AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)





CONCEPT ÉCOLOGIQUE

Victaulic s'engage à faire croître et développer ses activités de manière responsable et durable. Chez Victaulic, la notion de concept écologique signifie de mener ses activités de manière à prendre la responsabilité de son impact direct et indirect sur les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés locales et l'environnement. Cela signifie que nous travaillerons uniquement avec des partenaires ayant une culture d'éthique commerciale, que nous chercherons toujours à améliorer l'efficacité de nos matériaux et notre consommation d'énergie, tout en éliminant nos déchets de manière responsable afin de réduire les polluants et autres sous-produits que nos activités peuvent générer. Nous allons promouvoir ce concept écologique auprès des clients, des associés et des fournisseurs et nous veillerons constamment à réduire notre impact global sur la planète et ses habitants.

Plus précisément, en tant qu'employés chez Victaulic, nous devons tous contribuer, à notre manière, à l'effort collectif. Des exemples d'actions personnelles comprennent :

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Mesurer de façon responsable les ressources que nous utilisons et toujours rechercher des moyens de réduire notre dépendance à ces ressources.

- Lorsque nous le pouvons, utiliser des publications sous format électronique plutôt que papier.
- Inclure l'efficacité énergétique et la durabilité aux décisions importantes que nous prenons.
- Éteindre la lumière lorsque nous quittons une pièce.
- Séparer les éléments recyclables du reste des déchets.
- Éteindre nos appareils électroniques régulièrement lorsque nous ne les utilisons pas.
- Respecter les permis et les réglementations environnementales locales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Se responsabiliser socialement les uns envers les autres, et lors de nos interactions avec nos collègues et nos partenaires externes.

- Promouvoir des pratiques équitables en matière d'emploi, notamment des conditions de travail sécuritaires, des horaires raisonnables et des salaires compétitifs au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.
- Déceler des signes de travail forcé et de main-d'œuvre enfantine, et les signaler.
- Respecter le droit humain et la diversité au sein du lieu de travail.
- Travailler au sein des communautés locales pour prendre en considération les effets sociaux.
- Acheter nos matériaux chez des fournisseurs qui défendent des pratiques éthiques et écologiques.

TRANSPARENCE ET RAPPORTS

Faire preuve de transparence dans nos actions.

- Fournir des renseignements dans le cadre de nos obligations en matière de rapports, le cas échéant.
- Accepter d'évaluer nos processus et définir des façons de les améliorer pour parvenir à un monde meilleur.
- Signaler toute préoccupation concernant d'éventuels problèmes sociaux ou environnementaux.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



LOIS ANTI-CORRUPTION

La corruption sous toutes ses formes, partout, est inacceptable et constitue une violation du Code de conduite. Victaulic respecte toutes les lois relatives à la corruption, aux pots-de-vin et aux paiements indus, partout où l'entreprise travaille, et notamment, mais sans s'y limiter, les lois suivantes :

LOI SUR LES PRATIQUES DE CORRUPTION À L'ÉTRANGER (FCPA) DE 1977

Cette loi interdit les paiements illicites aux représentants de gouvernements étrangers pour l'obtention ou le renouvellement d'un projet. Elle exige des entreprises qu'elles tiennent des livres et registres précis et veillent au contrôle adapté de la comptabilité et des finances. De plus, en vertu de la loi FCPA, les actions d'un tiers agissant en qualité de mandataire, de distributeur ou de consultant de Victaulic peuvent engager la responsabilité de l'entreprise.

CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Chacun des 46 pays signataires a adopté des lois afin d'interdire le versement de pots-de-vin dans les transactions commerciales internationales et d'ordonner des changements comptables en vue de détecter les activités de corruption. Victaulic se conforme aux normes les plus strictes de la loi anti-corruption locale et des États-Unis partout où l'entreprise travaille, et impose à ses vendeurs, fournisseurs, distributeurs et clients de les respecter également.

LOI AMÉRICAINE SUR LES VOYAGES

Elle prévoit des poursuites fédérales pour les personnes accusées de corruption commerciale et de subordination de fonctionnaires publics. Ces lois s'appliquent à toutes les filiales de Victaulic.

INVITATIONS DES RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les collaborateurs de Victaulic interagissent avec des Entreprises d'État (EE) et des représentants de gouvernement (RG).

Des exemples de représentants de gouvernements comprennent les personnes suivantes et les membres de leur famille :

Type de représentants de gouvernement	Exemples
Employés d'une entité gouvernementale	Gestionnaires de projet pour une autorité de construction d'État, coordinateurs de permis ou inspecteurs pour un service de construction d'une ville, pompiers ou agents d'application de règlements municipaux
Représentants élus ou nommés	Gouverneur, maire, législateur, membre du conseil municipal ou juge
Candidats à une fonction publique	Candidat à un organe législatif local
Préposés ou employés d'une entité appartenant à l'État ou contrôlée par l'État	Directeur de l'exploitation d'une banque ou d'un opérateur téléphonique appartenant à l'État, agent d'approvisionnement dans une université d'État, gestionnaire d'achat dans un hôpital public
Préposés, employés ou représentant d'une organisation internationale publique	Employé du Fonds monétaire international (FMI), de la Croix Rouge ou de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
Préposés, employés ou représentant d'un parti politique	Chef du parti politique local
Personnes physiques agissant au nom d'une entité gouvernementale	Consultant privé agissant sous l'autorité du gouvernement

Il existe souvent de forts risques associés aux entités appartenant à l'État et aux représentants du gouvernement, donc nous devons nous assurer qu'aucune transaction réalisée avec un employé d'un gouvernement puisse sembler influencer sa décision d'affaires.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



LOIS ANTI-CORRUPTION

LES LOIS ANTI-CORRUPTION INTERDISENT LE PAIEMENT OU L'OFFRE DE PAIEMENT :

De toute chose de valeur

- à un représentant du gouvernement étranger, un parti politique, un représentant de parti ou un candidat;
- aux fins d'influencer tout acte visant à garantir un avantage indu;
- pour obtenir, préserver ou orienter des activités.

Ces lois interdisent tout paiement illicite de fonds destinés à des fonctionnaires étrangers, et ce, même s'ils sont acheminés par un mandataire ou un consultant.

Les fonctionnaires étrangers comprennent les employés d'entreprises commerciales contrôlées par une agence gouvernementale ou dans lesquelles des autorités gouvernementales sont impliquées. Cela comprend également tout employé du gouvernement, d'un organisme international, d'un ministère, d'une agence ou toute personne occupant des fonctions officielles. Ceci s'applique à toutes les fonctions publiques, indépendamment du rang.

Un processus pré-approuvé est en place concernant les cadeaux offerts à des représentants de gouvernement ou les frais de déplacement payés par Victaulic. Les divertissements proposés doivent rester dans des limites raisonnables. Dans le cas où un cadeau, un divertissement ou des frais de déplacement sont payés par Victaulic, il faut d'abord demander à l'entité appartenant à l'État ou au représentant du gouvernement si ce geste est acceptable.

Q et R

Q : Que signifie « toute chose de valeur » ?

R : Cette expression inclut les montants en espèces ou leurs équivalents, des biens corporels ou incorporels, des renseignements utiles, des promesses d'embauche, des paiements pour des campagnes ou du lobbying, des bourses scolaires ou universitaires, des équipements sportifs ou des véhicules de loisirs, des services à des prix gonflés ou des activités de divertissement au contenu sexuellement explicite. Elle peut également comprendre des frais de déplacement, de repas et de divertissement excessives. Si vous avez d'autres questions, communiquez avec votre superviseur ou le [responsable de la conformité de votre région](#).

Q : Un ancien représentant de gouvernement veut travailler en tant que consultant pour notre entreprise et nous savons que cette personne détient une réelle expertise qui pourrait nous permettre de mieux comprendre le règlement local pour l'un de nos grands projets à venir. Pouvons-nous l'employer ?

R : Employer d'anciens représentants de gouvernement peut présenter des risques, surtout si ces personnes peuvent influencer leurs anciens collègues. Vous devez vous assurer que cette embauche n'implique aucune tractation malhonnête ou attente qui pourrait donner l'impression d'une influence inappropriée.

Q : Y a-t-il des limites sur ce que Victaulic peut ou ne peut pas payer lors de la réception de membres d'une agence gouvernementale ?

R : Oui. Avant de proposer un déplacement, un souper ou un divertissement à un représentant de gouvernement, il en va de notre responsabilité de lui demander si cette proposition est acceptable dans le cadre de son rôle. Si cette proposition est acceptable de son côté, Victaulic peut, dans ce cas, payer un transport raisonnable, l'hôtel et des frais de repas raisonnables pour les employés, les agences gouvernementales ou les clients aux fins de leur présenter nos produits et services. La couverture de frais raisonnables devrait se limiter aux déplacements aller-retour aux installations de Victaulic, aux frais de séjour et de repas durant la tournée de visites des installations de Victaulic et des sites de projets réalisés. Nous ne devons rien payer au-delà, notamment le transport et l'hébergement pour des déplacements annexes sur le chemin du retour. Aucune somme en espèces ni aucun objet de valeur ne peut être versé à ces représentants du gouvernement. Victaulic a mis en place une procédure d'approbation préalable obligatoire dans Concur pour les projets d'invitations de représentants du gouvernement.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



Les « paiements de facilitation » sont une pratique courante dans bien des régions où Victaulic travaille. Ces paiements permettent, notamment, d'accélérer les actions gouvernementales de routine, comme pour l'obtention de permis et de licences, pour le traitement de documents par le gouvernement ou pour le chargement ou le déchargement d'un cargo. Bien que courants et de routine dans bien des régions, ils sont en infraction expresse du Code de conduite de Victaulic, sans égards aux coutumes locales.

PAIEMENTS INDUS

Victaulic vend ses produits et services sur la base de leurs qualité sur le marché mondial. Nous allons vendre nos produits honnêtement et nous ne conclurons aucune vente qui nous obligerait à agir illégalement ou en violation de cette norme.

Cela constitue une violation du Code de conduite de donner ou de recevoir ou de proposer de donner ou de recevoir des :

- pots-de-vin
- dessous-de-table
- paiements de facilitation
- faveurs
- services personnels
- cadeaux ou billets de spectacles d'une valeur trop importante
- promesses d'embauche pour des membres de la famille

EXEMPLE D'INFRACTION À LA RÈGLE SUR LES PAIEMENTS INDUS :

Vous offrez à un entrepreneur une tablette en échange de renseignements permettant à Victaulic d'obtenir un avantage concurrentiel dans l'octroi d'un contrat lucratif.

Nous ne pouvons pas agir ou sembler agir de manière inappropriée dans le cadre de nos transactions commerciales. Nos relations avec nos fournisseurs, distributeurs, clients directs et autres parties, notamment les bureaux d'études et les sous-traitants, ainsi que les organismes de régulation et d'agrément, doivent se fonder sur des pratiques commerciales licites, efficaces et loyales. L'acceptation par un employé Victaulic ou un membre de sa famille d'un cadeau ou d'une faveur d'un fournisseur, d'un sous-traitant, d'un mandataire ou d'un conseiller constitue une infraction au Code de conduite.

Bien que dans de nombreux pays, le versement de pots-de-vin aux représentants de gouvernement et aux entrepreneurs peut paraître une pratique courante, offrir un cadeau à des fonctionnaires étrangers (au public ou au privé) constitue une infraction aux lois et une menace à la concurrence loyale.

John, un ingénieur de vente, offre d'embauche le proche d'un entrepreneur si ce dernier choisit sa soumission pour un projet d'importance.

Tout employé de Victaulic qui paye ou facilite le paiement d'une somme indue ou remet un cadeau sera soumis à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. De plus, en vertu des lois applicables, l'employé peut voir sa responsabilité personnelle engagée, et même encourir une peine d'emprisonnement.

Dans les rares cas où il s'avèrerait nécessaire pour vous de faire un paiement indus sous la contrainte ou sous peine d'être tué ou blessé, un paiement peut être effectué et immédiatement signalé au service de la conformité.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

PAIEMENTS INDUS

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



« Mais il serait impoli de refuser... »

Les employés peuvent se trouver dans une situation où la pression sociale exercée pour accepter un cadeau qui dépasse le cadre financier de la société est telle que le refuser pourrait froisser le donneur. Dans un cas pareil, l'employé doit prendre une décision sur le coup et il doit utiliser son bon jugement. En pratique, un refus poli, en invoquant la politique de la société en matière de cadeaux, d'invitations et d'hébergement sera généralement bien compris. Si un employé se sent obligé d'accepter, il doit dans tous les cas en aviser son gestionnaire dès que possible. Il est possible par exemple d'accepter le cadeau avec l'approbation de votre responsable, de le retourner avec un message courtois ou de l'offrir à une association caritative.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET D'INVITATIONS

Victaulic s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et de comportement éthique. Les invitations et cadeaux de nature commerciale offerts aux clients font partie des activités commerciales normales de Victaulic et nous encourageons nos employés à renforcer les relations avec les clients au moyen de ces activités. N'oubliez pas que les cadeaux et les invitations appropriés, offerts ou reçus, ne créent pas nécessairement un conflit d'intérêts. Les employés doivent toutefois être conscients de l'impression que ces gestes laissent.

Il ne faut jamais offrir ni accepter un cadeau dans le but d'influencer ou de sembler influencer une décision d'affaires. Il ne faut jamais offrir ni accepter un cadeau dans le cadre d'une négociation de contrat. De plus, il ne faut jamais exiger un cadeau.

Les cadeaux acceptables doivent toujours être raisonnables et appropriés :

- non monétaires – pas d'argent en espèces, de cartes cadeaux ou de bons d'achat
- de faible valeur (dans la limite de 75 \$ par an pour une même partie)
- marchandise (panier-cadeau, vin, vêtements, tasse, etc.) – reportez-vous au site Web des accessoires de Victaulic pour obtenir des suggestions appropriées

Q et R

Q : J'ai été invité à donner une présentation lors d'une conférence. Le commanditaire de la conférence m'a dit que les frais d'inscription seraient supprimés et que mes frais de déplacement seraient payés si j'acceptais de donner une présentation. Puis-je accepter ?

R : Cela dépend. Des propositions comme celle que vous avez reçue sont courantes, mais les circonstances entourant la conférence, comme le lieu, la valeur par rapport à votre rôle à la conférence et d'autres facteurs peuvent nécessiter différents niveaux d'approbation. Demandez de l'aide à votre superviseur ou au service de la conformité afin de décider si vous pouvez accepter cette proposition.

Lors de la demande de compensation sur votre allocation de dépenses, vous devriez décrire clairement tous les présents et les personnes à qui ils ont été donnés, ainsi que leur rapport actuel avec Victaulic.

Les invitations à des congrès tous frais payés (y compris l'hébergement, le déplacement, les repas, etc.) doivent être pré-approuvées par le responsable de la conformité de votre région.

Les billets offerts pour des événements sportifs, musicaux ou tout autre forme de divertissements appropriés doivent être utilisés dans le but de créer un lien durable avec nos clients, et non en tant que cadeau. Pour cette raison, un représentant de Victaulic doit aussi participer à ces événements. Le « divertissement pour adultes » ou tout événement impliquant la nudité ou des comportements obscènes est interdit, et notamment les repas dans ces établissements.

Si vous avez des doutes sur l'acceptabilité d'un cadeau ou d'une invitation, vous devriez consulter votre superviseur avant de l'offrir, et au besoin, communiquez avec notre service de conformité ou notre service juridique pour vous assurer qu'il ne contrevient pas aux politiques de la société.

Une politique distincte s'applique aux cadeaux et aux invitations associés à des représentants du gouvernement, comme cela est mentionné à la page 11.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



CONFLIT D'INTÉRÊTS

Nos directeurs, préposés, employés et représentants doivent être loyaux envers Victaulic. Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts personnels interfèrent de quelque façon que ce soit ou semblent interférer avec les intérêts de Victaulic.

Les conflits d'intérêts ne se terminent pas lorsque vous quittez le bureau. Vous devez gérer toutes les relations d'affaires que vous pourriez avoir en gardant à l'esprit vos responsabilités envers Victaulic. Hors du bureau, efforcez-vous d'éviter toute situation qui pourrait conduire à un conflit d'intérêt, ou ce qui pourrait ressembler à un conflit d'intérêt, entre vous et Victaulic.

Mais, plus important encore, si vous êtes au milieu d'un conflit d'intérêts, ou si vous croyez que quelque chose pourrait y mener, vous êtes dans l'obligation de le signaler. Il incombe à l'employé de s'assurer qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts. Un employé qui aurait un conflit d'intérêts à signaler, que celui-ci soit potentiel, perçu ou réel, devrait le faire en utilisant les méthodes disponibles :

- En révélant le conflit à son gestionnaire ou superviseur direct;
- En révélant le conflit à son responsable régional de la conformité ou au service de la conformité;
- En remplissant et soumettant le Formulaire de conflit d'intérêts qui se trouve sur la page relative à la conformité sur Pipeline.

De plus, il sera demandé aux employés qui suivent la formation annuelle relative au Code de conduite en ligne sur Victaulic University de confirmer qu'ils ont lu, compris et se sont conformés au Code, et

notamment à l'obligation de signaler toute violation réelle ou présumée, ainsi que tout conflit d'intérêts potentiel ou réel. Chaque année, les employés doivent signaler les conflits d'intérêts, même si ceux-ci ont déjà été approuvés par la direction.

Il est aussi important de révéler les conflits d'intérêts dès que possible afin de permettre aux parties concernées d'évaluer les éventuels effets et de prendre des mesures pour atténuer le conflit. Ceci peut éventuellement forcer une personne à s'abstenir de prendre certaines décisions ou impliquer une ré-attribution des tâches.

EXEMPLES CARACTÉRISTIQUES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS :

- La participation dans les capitaux propres ou l'investissement (plus de 5 % des actions de l'entreprise) dans tout produit ou prestataire de services, client, distributeur ou concurrent.
 - Des relations de conseil ou d'emploi d'un employé de Victaulic ou d'un membre de sa famille proche avec tout client, fournisseur ou concurrent.
 - Toute activité commerciale externe (droit de propriété, emploi ou relation fournisseur ou expert-conseil) qui entre ou qui peut entrer en concurrence avec les activités de la société.
 - Toute activité externe pouvant entrer en conflit avec l'aptitude d'un collègue à consacrer le temps et l'attention appropriés aux responsabilités de la société.
 - Les transactions d'achat ou de vente avec la société, où un employé devient aussi un client ou un fournisseur de Victaulic (sauf dans le
- cadre de tout programme normal d'aliénation des biens de l'entreprise qui est généralement proposé aux employés).
 - Des fonctions au sein du conseil d'administration de tout client, fournisseur ou concurrent à moins que la société n'en ait été informée et ait approuvé ces rôles.
 - La supervision, l'examen ou l'influence sur l'évaluation professionnelle, la rémunération ou les avantages de tout membre de votre famille proche (notamment votre conjoint(e), vos parents, vos grands-parents, vos enfants, vos petits-enfants, vos frères et sœurs, vos beaux-parents, vos beaux-enfants, vos beaux-frères et belles-sœurs) ou de tout ami proche.
 - L'obtention d'un prêt de la part d'un client, d'un fournisseur ou d'un concurrent de la société autre qu'une banque. Un conflit d'intérêts peut également survenir si vous êtes un cadre de la société et que vous obtenez un prêt d'une banque avec laquelle la société fait affaire, à moins qu'un prêt présentant des conditions similaires soit normalement offert aux clients de la banque et que le directeur de la conformité de la société en soit informé.
 - Le fait de recevoir des services personnels de la part d'un fournisseur de Victaulic si vous pouvez éventuellement avoir une influence sur leurs contrats chez Victaulic. Par exemple, employer un entrepreneur pour faire des travaux à votre domicile lorsque vous gérez les bâtiments et les terrains chez Victaulic.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

CONFLIT D'INTÉRÊTS

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



CONFLIT D'INTÉRÊTS

Q et R

Q : Je souhaite embaucher un ancien employé en tant qu'entrepreneur. Je pense à une personne en particulier, et j'aimerais privilégier sa candidature par rapport à d'autres candidats qui n'ont jamais travaillé pour notre entreprise. Est-ce acceptable ?

R : Il est acceptable d'embaucher un ancien employé en tant qu'entrepreneur. Toutefois, il doit suivre le processus normal de sélection et être comparé aux autres candidats. De plus, ses tarifs doivent s'aligner avec les tarifs des autres candidats.

Q : J'envisage d'exercer un second travail. Dois-je en informer quelqu'un ou obtenir une permission de qui que ce soit ?

R : Non. Victaulic n'empêche personne de prendre un second emploi, cependant vos obligations de travail premières sont pour Victaulic. Tout emploi secondaire ne doit pas perturber vos fonctions chez Victaulic. Les heures de travail, l'équipement, les fournitures ou les ordinateurs de Victaulic ne doivent pas servir à un second emploi. Vous devez également vous assurer que ce deuxième emploi ne crée pas de conflit d'intérêts avec Victaulic.

Q : J'entretiens des relations cordiales avec un consultant par le biais de mon travail dans l'entreprise. Je n'ai pas la possibilité d'influencer le renouvellement de son contrat ni sa rémunération. Il m'a invité à rester chez lui pour la fin de semaine pour jouer au golf sur un parcours dans sa région. Je vais payer mes frais de transport et d'admission au terrain de golf, et j'amènerai sans doute un petit présent, comme une bouteille de vin ou des bonbons pour mon hôte. Puis-je y aller ?

R : Vous pouvez accepter cette invitation. Victaulic ne souhaite pas s'immiscer dans les relations d'amitié de ses employés. Cependant, si vous aviez la possibilité d'influencer le contrat ou les attributions de projets de ce consultant, ou encore de superviser ou d'évaluer son travail, ce type de proposition pourrait être considérée comme un conflit d'intérêt. Si votre rôle dans l'entreprise change et que vous vous trouvez dans une situation où vous pourriez avoir une certaine influence, alors vous devez immédiatement divulguer cette relation d'amitié.

EXEMPLES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Une cadre supérieure siège également au conseil d'administration d'une entreprise qui fournit des services à Victaulic. Le cadre doit faire connaître l'existence de ce conflit d'intérêts et se soustraire à toutes conversations/votes liés à nos produits.

Alisha, une directrice de l'embauche, obtient finalement l'autorisation de composer un poste ouvert depuis des mois. Son ami veut travailler pour Victaulic et Alisha sait qu'il convient parfaitement pour ce poste. Afin d'éviter tout retard, Alisha embauche son ami sans divulguer le conflit d'intérêts et transfère la responsabilité de l'embauche à son gestionnaire.

Je supervise un consultant qui vient d'être assigné comme entraîneur de basketball de l'équipe de mon fils. Je m'inquiète que si la qualité de son travail ne convient pas ou si je dois couper son contrat, mon fils va passer le reste de la saison assis sur le banc des joueurs.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

CONFLIT D'INTÉRÊTS

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST

Victaulic s'est taillé une place sur le marché grâce à ses produits de qualité supérieure et à son indépendance dans un système de marché libre. Nous croyons que la qualité, le prix et d'autres facteurs objectifs déterminent la réussite concurrentielle. Les lois contre la concurrence injuste, également connues sous les appellations de lois antitrust ou de commerce équitable, sont conçues pour encadrer les activités concurrentielles du marché. Les employés Victaulic ne devraient jamais coordonner leurs actions avec les opérations d'un concurrent ou de façon à restreindre la concurrence ouverte et franche.

Victaulic et tous ses employés et entités doivent respecter les lois antitrust et de commerce loyal interdisant l'établissement de prix, la division des territoires, la définition des modalités de contrat et autres activités semblables avec les concurrents qui ont des répercussions négatives sur la clientèle, et qui sont à l'encontre des principes de marché libre. Ces lois varient selon le pays où vous réalisez des affaires. En cas de doute concernant une éventuelle violation des lois sur la concurrence, veuillez contacter votre superviseur, le responsable régional de la conformité ou le service juridique.

Si vous détenez des renseignements sur des concurrents qui sont classés confidentiels ou exclusifs, ou s'ils peuvent être interprétés comme étant anticoncurrentiels, communiquez immédiatement avec votre superviseur ou le service juridique pour obtenir des conseils sur le comportement à adopter.

EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ANTITRUST INAPPROPRIÉS :

Mon gestionnaire m'a récemment dit qu'il savait que nous n'allions pas gagner une soumission sur laquelle nous travaillions depuis deux semaines. Lorsque je lui ai demandé comment il savait cela, il a dit que ce n'était pas à notre « tour » et que nous avions convenu avec un concurrent que ce projet « lui revenait ».

J'ai récemment participé à la rencontre des organisations professionnelles. Pendant le dîner, un représentant des ventes d'un de nos concurrents m'a dit : « Tu sais, on réussirait tous mieux si l'on s'occupait de territoires spécifiques, et qu'on ne se marchait pas sur les pieds les uns les autres. »

RÈGLES S'APPLIQUANT AUX RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

- **Ne jamais** discuter du prix ou des modalités de transactions/projets, que ce soit de manière formelle ou informelle.
- **Ne jamais** discuter de la division des territoires ou des marchés, de l'établissement des marges ou des modalités de contrats.
- **Ne jamais** discuter de production, de capacité de ventes ou de volume.
- **Ne jamais** discuter des coûts ou des marges.
- **Ne jamais** discuter des parts de marché.
- **Refuser clairement et ouvertement** de participer à toutes discussions qui pourraient être perçues comme afférentes à des pratiques anticoncurrentielles.
- **Ne jamais** tenter de réaliser de façon détournée ce que vous ne pouvez réaliser ouvertement. Même le fait d'expliquer un sujet de manière informelle en faisant des commentaires détournés ou en abordant indirectement des questions concernant des modalités contractuelles de projet ou le niveau des prix est une interférence au Code de conduite et devrait également être évité.

Un représentant commercial accepte d'établir un prix minimum pour certains de nos produits en accord avec un concurrent puisque cela crée une situation mutuellement bénéfique pour les deux organisations.

Un représentant commercial reçoit une proposition d'argent pour ne pas envoyer sa soumission pour un projet.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Victaulic est considérée comme un groupe de sociétés basé aux États-Unis et contrôlé aux États-Unis, par conséquent, les exclusions et sanctions américaines s'appliquent à toutes les sociétés de Victaulic du monde.

Les lois du commerce internationales contrôlent la circulation et les transferts de produits autour du monde. Victaulic s'est doté d'une politique stipulant que tous les employés doivent conduire des activités d'affaires internationales conformes, en respectant toutes les lois commerciales d'exportation et d'importation applicables dans chaque pays où Victaulic opère.

SANCTIONS COMMERCIALES

Divers pays, y compris les États-Unis, maintiennent des listes de pays et d'individus avec lesquels les sociétés ne doivent pas faire affaire pour cause de sanctions commerciales, d'embargo ou comme sociétés tiers spécifiquement désignées à « transactions reniées ». Victaulic se sert de ces listes et mandate également les services de tiers pour examiner minutieusement tous les clients potentiels avant de faire affaire avec eux. Il est essentiel que les employés de Victaulic respectent toutes les sanctions et les embargos, et qu'ils ne fassent pas affaire avec des entités basées dans ces pays. Pour obtenir une liste à jour de ces pays, utilisateurs finaux, entités physiques, etc., communiquez avec le service de la conformité commerciale mondial ou le service juridique.

BOYCOTTAGE

Les lois des États-Unis interdisent aux sociétés de son territoire de participer à un boycottage ou à des pratiques commerciales restrictives contre les pays considérés « amis » des États-Unis et contre les sociétés sur la « liste noire » d'autres pays ou entreprises. Par exemple, certaines sociétés du Moyen-Orient pourraient tenter d'inclure des clauses dans les contrats qui empêchent Victaulic de travailler en Israël. La loi américaine ne permet pas d'inclure de telles clauses dans un contrat. Ces lois s'appliquent à tous les employés de Victaulic quel que soit le pays dans lequel ils travaillent.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

La réglementation sur les exportations impose des restrictions sur le transfert de certaines marchandises et technologies vers des destinations ou personnes étrangères. Certains produits et technologies de Victaulic peuvent faire l'objet de restrictions à l'exportation.

Les employés devraient toujours :

- Être conscients que l'exportation de produits vers certains pays est restreinte, voire interdite. La réexportation des produits de Victaulic est une préoccupation qui devrait être comprise dans toutes les transactions applicables, et dans tous les cas où les règles en vigueur aux États-Unis s'appliquent. Connaître la destination finale des produits de Victaulic est impératif.
- Être conscients de certaines ententes d'expédition ou financières complexes en application lors de l'exportation des produits.
- Demander conseil concernant les sanctions commerciales ou les restrictions à l'exportation.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL

EXPORTATIONS PRÉSUMÉES

Les transferts ne comprennent pas seulement les expéditions physiques mais également l'émission de données techniques (p. ex. par l'intermédiaire de rapports d'essai, d'inspection d'équipements et d'installations, de minutes de réunions ou d'expérience technique), la transmission électronique de données techniques et de logiciels ainsi que les copies imprimées ou de logiciels, d'échantillons, et de pièces d'appareils professionnels. Il est important de ne jamais partager des renseignements que Victaulic considère confidentiels ou privilégiés avec des personnes extérieures à l'entreprise.

Si vous avez des questions sur la vente, l'expédition ou le transfert d'un produit ou d'une technologie pouvant être soumis à une restriction commerciale, veuillez communiquer avec le responsable de la conformité de votre région ou avec le service juridique.

RÈGLEMENTATIONS DOUANIÈRES

L'importation de marchandises dans les pays est réglementée par le bureau de douane de ces pays. Dans pratiquement tous les pays, cette réglementation comprend des clauses complexes concernant la classification, l'évaluation, le pays d'origine et le marquage des biens importés.

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

L'Opérateur économique agréé (OEA) est une initiative conjointe du gouvernement et du monde des affaires conçu pour bâtir des relations de collaboration qui renforcent la chaîne globale d'approvisionnement et la sécurité des frontières. Les programmes de l'OEA protègent les chaînes d'approvisionnement des menaces globales et sont accessibles sous différentes formes dans plusieurs pays. Par exemple, le programme d'OEA aux É.-U. est appelé « Customs Trade Partnership Against Terrorism » (CTPAT). Une formation est offerte à chaque service afin de s'assurer que chaque employé connaît et comprend sa responsabilité en ce qui concerne les OEA de son pays. Ne pas se conformer aux lois commerciales d'exportation et d'importation pourrait conduire à des peines criminelles et civiles pour Victaulic ou pour des personnes à son emploi, signifiant d'importantes perturbations des opérations et un préjudice à la réputation de Victaulic.

L'attention accordée à la conformité aux lois du commerce international relève de la responsabilité de tous. Si vous rencontrez une situation qui pourrait enfreindre les politiques de conformité de commerce international, communiquez avec le responsable de la conformité de votre région, le service juridique ou l'équipe de conformité en matière de commerce international à l'adresse courriel Trade.Compliance@Victaulic.com.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est pratique courante de faire appel à des mandataires, dont des distributeurs, agents commerciaux, cabinets d'avocats et représentants légaux, courtiers en douanes et autres fournisseurs de services professionnels (comme définis dans la politique relative aux mandataires de Victaulic) pour fournir des services, agir au nom de Victaulic lors de négociations ou autres discussions avec des tiers, ou encore de négocier des accords avec des gouvernements étrangers, des entités gouvernementales (p. ex., compagnies pétrolières ou minières d'État) ou des entités privées. Ce type de relations peuvent s'avérer problématiques si elles sont mal gérées ou si le bon processus n'est pas suivi lors de l'initiative et de la gestion de ces relations.

Pour cette raison, Victaulic a publié la politique relative aux mandataires de Victaulic. Cette politique définit le processus de révision et d'approbation des exigences en matière de diligence raisonnable proposées par les mandataires et la documentation écrite potentiellement requise pour chaque catégories de mandataires. Le respect de la politique relative aux mandataires de Victaulic est primordial puisque celle-ci définit les limites éthiques et légales de l'entreprise et sert à favoriser une culture de l'intégrité et de la responsabilité. Vous devriez consulter la politique relative aux mandataires de Victaulic, et discuter de tout nouvel engagement avec un mandataire ou d'une relation existante, avec votre agent régional responsable de la conformité ou le service juridique.

CONTRATS AVEC DES TIERS

Les tiers, y compris les vendeurs, distributeurs ou clients peuvent parfois vous donner un contrat à signer. Il peut s'agir d'acheter leurs services ou de faciliter l'achat des produits Victaulic, d'accéder à leurs installations, de protéger leurs informations confidentielles ou d'autres raisons. Seuls certains employés de Victaulic sont autorisés à signer des contrats au nom de Victaulic, comme précisé dans la Matrice de délégation des pouvoirs. Communiquez avec votre gestionnaire pour obtenir de l'aide avec les contrats qui vous sont remis et référez-vous à la Matrice de délégation des pouvoirs pour connaître les personnes autorisées à signer.

UTILISATION DES MARQUES COMMERCIALES DE VICTAULIC OU DES TÉMOIGNAGES D'EMPLOYÉS PAR DES TIERS

Des tiers pourraient parfois demander d'utiliser les noms de marque ou les logos de Victaulic, ou d'autre matériel de marque déposée ou protégé par les droits d'auteur. Ils peuvent aussi demander des interviews écrits ou filmés, ou encore des témoignages pour promouvoir leur entreprise. Ces demandes devraient être soumises aux responsables du service du marketing ou du service juridique afin d'assurer la confidentialité des informations et des marques de commerce de Victaulic, et de protéger adéquatement les actifs de l'entreprise.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Q et R

Q : Un vendeur souhaite ajouter un nouveau distributeur à son territoire. Quelles sont les étapes nécessaires pour le faire ?

R : L'employer doit communiquer avec son gestionnaire et son responsable régional de la conformité, car les exigences de diligence raisonnable pour l'ajout d'un nouveau distributeur varient selon la région et le niveau anticipé du volume des ventes. Le processus pourrait comprendre une approbation de crédit, un rapport d'enquête réalisé de manière contractuelle par un tiers, une certification de lutte contre la corruption et les pots-de-vin [Anti-Bribery and Anti-Corruption (« ABAC »)], de la formations et des exigences en matière d'audit.

Q : Victaulic tente de s'installer dans un pays où une propriété gouvernementale partielle est plutôt répandue dans les projets qui intéressent notre équipe de vente. L'équipe de vente voudrait s'attacher les services d'un lobbyiste consultant pour travailler de manière à tenter d'influence qui seront les principaux acteurs d'un projet à venir. Quelles sont les étapes à accomplir avant d'aller de l'avant ?

R : Les consultants, les lobbyistes et autres intervenants employés pour agir au nom de Victaulic sont considérés comme des mandataires. Avant de retenir les services d'un mandataires, des exigences et un processus d'approbation doivent être satisfaits. Cela comprend la signature finale par le PDG.

Q : Comment puis-je savoir si une relation est celle d'un distributeur indépendant ou d'un mandataire ?

R : La réponse est « ça dépend ». Ces questions doivent trouver réponse :

- Vendent-ils d'autres produits en dehors de ceux de Victaulic ?
- Vendent-ils d'autres produits ou des produits pour d'autres clients ?
- Dressent-ils l'inventaire des produits ?
- Achètent-ils des stocks dont ils détiennent la propriété et assument les pertes de capitaux possibles ?

Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions est « non », la relation est probablement une relation de mandataire. Communiquez avec notre service juridique pour obtenir de l'aide.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Des personnes impliquées dans des activités criminelles (p. ex. fraude, terrorisme et narcotiques) pourraient tenter de « blanchir » des fonds qu'ils dérivent de leurs crimes pour les cacher ou les rendre légitimes. La plupart des pays ont désormais des lois contre le blanchiment d'argent interdisant de transiger dans des opérations impliquant des fonds provenant d'activités criminelles. Un autre scénario soulevant des appréhensions est l'utilisation de fonds légitimes pour financer des activités terroristes (quelquefois appelées blanchiment d'argent inverse).

Victaulic respecte toutes les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le terrorisme partout dans le monde, et ne fera affaire qu'avec des clients dignes de confiance, pratiquant des activités commerciales légitimes et payant avec des fonds provenant de sources légitimes. Ne pas détecter les relations et les transactions malhonnêtes de clients pourrait gravement entacher la réputation et l'intégrité de Victaulic.

Q et R

Q : Un client européen passe une commande. Il demande à Victaulic d'accepter le paiement d'une société sœur. Devons-nous continuer ?

R : Non. La demande du client devrait être considérée comme un signal d'alarme et refusée. Cela pourrait être une manière de dissimuler une activité illégale. La situation devrait être signalée au service de conformité ou au service juridique afin qu'une investigation soit lancée.

Soyez à l'affût des activités suivantes :

- Les demandes de transfert d'argent à des tiers, au propriétaire ou à un employé du client en question, ou dans un compte inconnu ou non reconnu. Vérifiez le titulaire du compte avant d'effectuer un transfert.
- Les paiements qui semblent n'avoir aucun lien avec le client ou qui ne sont pas justifiés par une facture valable.
- Un client, un distributeur ou un mandataire qui est réticent à fournir l'information complète, qui fournit des renseignements faux ou suspects ou qui essaie de contourner les exigences de déclaration ou de tenue de documents.
- Les offres de paiement comptant.
- Les commandes, les achats ou les paiements inhabituels ou incompatibles avec les activités du client.
- Les modalités de paiement étrangement complexes n'ayant pas d'objet commercial véritable ou les conditions de paiement étrangement favorables.
- Les transactions impliquant des endroits considérés comme des paradis fiscaux ou des zones où ont lieu des activités terroristes, du trafic de narcotiques ou des activités de blanchiment d'argent.
- Les transactions impliquant des banques étrangères fantômes ou extraterritoriales, ou avec des intermédiaires financiers qui ne sont pas des banques.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS

Les relations de Victaulic avec ses fournisseurs, revendeurs et sous-traitants seront basées sur les pratiques de commerce équitable et loyal en conformité avec toutes les lois applicables. La politique de Victaulic est d'acheter l'équipement, les fournitures et les services en se basant sur leur mérite, c.-à-d. leur capacité à répondre à nos exigences de qualité, de prix et de délai de livraison. Tous les fournisseurs seront traités avec intégrité, équité et sans discrimination.

Victaulic se refuse à utiliser le travail forcé et la main-d'œuvre enfantine sur toute sa chaîne de production. Nous faisons affaire uniquement avec les fournisseurs qui respectent les lois locales et qui se conforment aux exigences de réglementation, de sécurité, de traçabilité et d'autres exigences juridiques applicables. Victaulic se réserve le droit de cesser toutes relations avec un fournisseur en cas de problème. Victaulic s'attend à ce que ses fournisseurs signent son Code de conduite des fournisseurs. Un refus de signer doit soulever des préoccupations et faire l'objet d'une discussion avec le service de conformité et le service juridique.

Les associés de Victaulic ne devraient pas tirer un avantage déloyal au moyen de la manipulation, de l'occultation, d'abus d'informations privilégiées, de déformation de faits importants ou de toute pratique de vente injuste.

Un accord de confidentialité approprié, parfois appelé une « entente de non-divulgaration » doit être mis en place avec chaque vendeur avant de divulguer certaines informations confidentielles ou privilégiées de Victaulic. Dans les cas où une entente de non-divulgaration est conclue pour protéger les informations d'un vendeur ou de tout autre partenaire, nous conserverons ces informations conformément aux modalités de l'entente, et avec autant de soin que nous protégeons les informations confidentielles de Victaulic. En tant que société d'envergure mondiale, Victaulic cherche à négocier des contrats en bonne et due forme pour des services continus ou d'achats à grande échelle. Au besoin, le service d'approvisionnement et de logistique mondial ou le service juridique doit être mis à contribution pour l'élaboration et la signature de tels contrats.

CONTRÔLE DE RÉFÉRENCE – FOURNISSEURS/ENTREPRENEURS/CONSULTANTS

Nous devons appliquer les mêmes normes lors de l'embauche d'entrepreneurs et de consultants que celles appliquées avec nos employés : compétence, professionnalisme, fiabilité et honnêteté. Le personnel impliqué dans les décisions d'approvisionnement et de l'embauche d'entrepreneurs et de conseillers devrait également faire des vérifications d'antécédents de ceux-ci.

Victaulic maintient une tolérance zéro pour les pots-de-vin et nous nous attendons que notre personnel en fasse de même face à nos fournisseurs et entrepreneurs clients. Un pot-de-vin est défini comme le fait de donner de façon directe ou indirecte ou de faire une promesse de quoi que ce soit de valeur afin d'influencer de façon inappropriée les actions de tiers. Les pots-de-vin peuvent comprendre de l'argent, des cadeaux, la couverture de dépenses de déplacement et d'hospitalité, de vacances ou toute considération d'avantages directs ou indirects.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS

Q et R

Q : Au cours d'une visite auprès d'un fournisseur potentiel, j'ai remarqué que des déchets chimiques étaient éliminés dans un cours d'eau à proximité de l'usine. Dans son devis, cette entreprise a indiqué des prix et des délais concurrentiels. Pouvons-nous aller de l'avant avec ce fournisseur ?

R : Éliminer des déchets chimiques dans un cours d'eau est dangereux pour l'environnement et est en infraction avec le Code de conduite des fournisseurs de Victaulic. Il faut immédiatement interrompre toute relation avec ce fournisseur. La situation doit aussi être signalée au service de la conformité et au service juridique afin de travailler avec le fournisseur et remédier à cette situation.

Q : Sur le lieu de travail d'un de nos distributeurs, j'ai constaté un manquement aux procédures de sécurité qui ne serait jamais toléré dans notre entreprise et que je tiens pour illégales. Dois-je en parler ?

R : Définitivement. Exprimez vos préoccupations calmement, mais fermement, au distributeur, en lui expliquant que le comportement que vous venez d'observer est illégal et enfreint la politique de notre entreprise. Donnez-lui la chance de corriger la situation. Si rien ne change, parlez-en à votre gestionnaire.

Q : Un gestionnaire en approvisionnement veut faire appel aux services d'un fournisseur de la région de Xinjiang, en Chine, qui est connue pour son recours au travail des enfants. Le gestionnaire de Victaulic s'est rendu sur le site et ne croit pas qu'il y ait de problème. Pouvons-nous aller de l'avant avec ce fournisseur ?

R : La réponse courte est PEUT-ÊTRE. Comme cette région est connue pour sa tendance à être impliquée dans l'esclavage, la traite des personnes et le recours à la main-d'œuvre enfantine, il faut faire preuve de diligence raisonnable avant d'utiliser les services de ce fournisseur. Il est primordial de bien comprendre le fonctionnement complet de leur chaîne d'approvisionnement. Le gestionnaire devrait impliquer le service de la conformité pour s'assurer que les bonnes procédures sont suivies.

EXEMPLES DE CONDUITES INAPPROPRIÉES ET DE SIGNAUX D'ALERTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS :

Nasir, un gestionnaire de catégorie, a octroyé un projet à une société appartenant à un proche sans divulguer la relation et sans mener les vérifications nécessaires des antécédents ou de la conformité du fournisseur.

Jia s'est rendu sur le site d'un de nos fournisseurs pour y réaliser une visite d'inspection non annoncée de la qualité. Le fournisseur dit avoir deux lieux sur place : une usine et un dortoir pour les employés. À son arrivée à l'adresse indiquée sur le contrat signé avec l'entreprise, elle a constaté que les deux bâtiments tombaient en ruines, et avaient des fenêtres cassées, des fuites d'eau importantes et que les toits étaient endommagés. On a refusé qu'elle entre dans ces bâtiments et qu'elle parle avec les employés de l'établissement. Suite à cette visite, elle est extrêmement préoccupée par les conditions de travail et le bien-être des employés du fournisseur. Jia devrait immédiatement en parler aux équipes de la conformité et du service juridique pour obtenir les consignes à suivre.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Dans les régions où Victaulic fait des affaires, il existe plusieurs lois promouvant l'égalité de traitement pour tous les travailleurs, surtout ceux ayant des caractéristiques à protéger. Victaulic a mis en place des normes mondiales afin de s'assurer que tous ses employés à travers le monde soient traités avec respect et équité, dans le respect des lois locales applicables.

Les décisions en matière d'emploi, comme l'embauche, la promotion, la paie, la cessation d'emploi, les occasions de formation et l'attribution des tâches, sont prises en fonction des compétences, de l'expérience, des connaissances et du rendement, et non en fonction des caractéristiques protégées d'une personne, qui comprennent :

- le sexe
- la grossesse
- l'âge
- la couleur/race
- le handicap
- le statut marital
- la religion
- le statut de vétéran
- l'origine nationale
- l'identité sexuelle et son expression
- Autres caractéristiques protégées par la loi (affiliations, associations, croyances et orientation sexuelle)

En plus de protéger les employés de l'entreprise, Victaulic a pris l'engagement de respecter les droits universels de la personne du haut en bas de la chaîne d'approvisionnement, et l'élimination de la traite de personnes et de l'esclavage. Victaulic reconnaît que l'esclavage et la traite des personnes peuvent se présenter sous plusieurs formes tels le travail forcé, la main-d'œuvre enfantine, la servitude domestique, la traite de personnes à des fins sexuelles et l'abus en milieu de travail. À ce titre, Victaulic cherche à promouvoir la conduite honnête et éthique et à décourager tout acte répréhensible. Nous soutenons le respect des lois et règlements applicables dans nos affaires autour du monde. L'énoncé contre l'esclavage et la traite des personnes de Victaulic est disponible sur l'intranet de Victaulic et sur Victaulic.com.

HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Les employés peuvent travailler dans une atmosphère professionnelle et sécuritaire, là où le mérite, la compétence et la confiance sont une partie vitale des qualifications et où la diversité est prisée. Nous nous efforçons de créer un environnement de travail libre du harcèlement des collègues, des superviseurs, des fournisseurs de biens et des services, d'entrepreneurs et des clients. Le harcèlement au travail peut se manifester sous diverses formes, notamment verbale, physique, sexuelle ou visuelle. Toutes les formes de harcèlement ont un trait commun : le comportement peut créer un environnement offensif, intimidant ou condescendant. Parmi les exemples de harcèlement sexuel potentiel, on retrouve, notamment : des avances non désirées, des blagues sexuelles inappropriées, des commentaires suggestifs sexuellement, des contacts physiques, des demandes de faveurs sexuelles et des commentaires inappropriés sur l'apparence physique.

D'autres exemples de harcèlement comprennent : des commentaires offensifs, des farces ou images désobligeantes concernant la race, la religion, l'ethnie, le genre ou le groupe d'âge. Même le matériel ou les commentaires échangés en privé sur le système de messagerie électronique ou de boîte vocale téléphonique de l'entreprise pourraient être classés comme de harcèlement ou comme contribuant à un environnement de travail hostile. Les gestes, commentaires et communications à caractère offensant n'ont pas leur place chez Victaulic.

Il en va de la responsabilité de tous les employés de Victaulic de construire un environnement de travail libre de toute forme de discrimination et de harcèlement, et de signaler les comportements inappropriés. Tous les employés qui utilisent les méthodes de signalement offertes pour signaler un problème pourront le faire de façon confidentielle et seront protégés des représailles de quelque nature que ce soit.

Les gestionnaires et les responsables de tout niveau doivent signaler les cas de harcèlement, même si un employé demande que ce soit maintenu confidentiel.

DIVERTISSEMENTS SEXUELLEMENT EXPLICITES

Il arrive que certains clients, fournisseurs, et même des employés, aient un intérêt pour les repas d'affaires et les divertissements qui impliquent un comportement inapproprié à caractère explicitement sexuel. Peu importe les habitudes locales, Victaulic ne tolère ni ne finance les activités de divertissement sexuellement explicites.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

MILIEU DE TRAVAIL HOSTILE

Victaulic s'engage à la prévention des actes d'hostilité et de violence au travail, que ces actes soient physiques ou émotionnels. Nous exigeons de tous les employés qu'ils se traitent avec respect et dignité, et que leurs relations de travail soient toujours empreintes de professionnalisme.

PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR LES EMPLOYÉS

S'il y a lieu et si la législation applicable l'autorise, Victaulic peut collecter et traiter des données à caractère personnel et des catégories particulières de données, de la manière décrite dans la Déclaration de confidentialité interne de Victaulic, qui est disponible sur Pipeline. Victaulic déploie tous les efforts pour assurer le niveau le plus élevé de protection et de sécurité des données sur l'ensemble de ses activités. Nous nous attendons à ce que les employés et autres membres du personnel prennent connaissance de la politique de confidentialité interne de Victaulic et agissent en conséquence dans le cadre de leur travail lorsqu'ils doivent recueillir et traiter les données personnelles et de catégorie spéciale

DIRECTIVES POUR DU TRAVAIL FLEXIBLE

Victaulic s'engage à aider les employés à faire face aux demandes de conciliation entre le travail, la famille et les obligations personnelles en offrant des options d'entente grâce au travail flexible. L'acceptation et la prise en considération de la possibilité de travailler selon un horaire flexible procure aux employés une flexibilité supérieure quant à leur horaire de travail, ce qui permet à Victaulic de conserver un environnement de travail productif. La possibilité de travail selon un horaire flexible sera étudiée au cas par cas pour les employés de Victaulic. Étant donné les différents types de postes et d'échelons, il n'est pas toujours possible d'accommoder une personne pour qu'elle bénéficie d'un horaire flexible. Le directeur/gestionnaire du service doit déterminer si la demande d'horaire flexible ou de télétravail d'un employé peut être une option viable dans le service pertinent. La communication ouverte est vitale pour la réussite du travail flexible. Un employé qui souhaite ajuster ou modifier son horaire de travail flexible doit obtenir une approbation à cet effet de son directeur/gestionnaire. Il est attendu d'un employé qu'il fournisse le même niveau d'engagement que s'il travaillait au bureau.

LES OPTIONS FAVORABLES À UN TRAVAIL FLEXIBLE COMPRENNENT UN TEMPS DE TRAVAIL FLEXIBLE ET LE TÉLÉTRAVAIL :

Le temps de travail flexible permet la flexibilité dans l'heure de début et de fin du travail des employés pendant un jour de travail habituel. Le télétravail permet aux employés de travailler à l'extérieur ou hors de leur lieu de travail principal pendant toute la semaine de travail ou partiellement. Lors du télétravail, les employés de Victaulic devraient toujours effectuer leur travail sur un appareil fourni par l'entreprise.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Q et R

- Q :** Mon service présente une ambiance de travail plutôt informelle, où des blagues et des discussions ont lieu. Parfois les blagues et les conversations présentent du contenu à caractère sexuel. Bien que ces blagues ne s'adressent à personne en particulier, un collègue fera occasionnellement un commentaire explicitement sexuel et tout le monde va rire. Mon superviseur ne se rallie pas au jeu, mais elle va parfois rire avec les autres. Ce type d'interaction arrive souvent et me rend mal à l'aise. Que dois-je faire ?
- R :** Cette situation décrit clairement un manque de professionnalisme que Victaulic ne tolère pas, et le superviseur devrait faire cesser ce comportement non professionnel. Si vous êtes mal à l'aise, pensez à en parler avec votre superviseur et demandez-lui de mettre fin à ces blagues mal placées. Autrement, vous pouvez signaler la situation aux RH ou au service de la conformité.
- Q :** Votre service embauche quelques stagiaires d'été et pendant leur séjour chez Victaulic, vous remarquez qu'un membre de votre équipe fait continuellement des commentaires au sujet de deux stagiaires qui formeraient un joli couple à son avis. Les blagues et les rumeurs s'étendent à tout le service et vous constatez que cela met mal à l'aise un des stagiaires. Est-ce acceptable ?
- R :** Non. Ceci est du harcèlement et ne sera pas toléré chez Victaulic. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler directement à vos collègues pour leur demander d'arrêter, parlez aux RH ou au service de la conformité pour obtenir de l'aide pour gérer cette situation.
- Q :** Je suis superviseur. Une de mes employés m'a informé des comportements inappropriés à caractère sexuel d'un collègue, mais elle m'a demandé de ne pas signaler le harcèlement. Devrais-je respecter le désir de mon employée ?
- R :** Le responsable doit encourager l'employée à signaler l'incident aux RH. Si l'employée ne souhaite pas le faire, cette responsabilité repose alors sur le responsable, qui doit signaler tout harcèlement potentiel et communiquer avec les ressources humaines, qui pourront alors mener une investigation appropriée.

EXEMPLES DE VIOLATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT ÉQUITABLE :

Olga, préposée au service à la clientèle, est congédiée après avoir expliqué qu'elle avait besoin d'une journée de congé, car elle tient à respecter ses pratiques religieuses.



- [UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)
- [PRINCIPES DIRECTEURS](#)
- [À PROPOS DU CODE](#)
- [SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)
- [CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)
- [LOIS ANTI-CORRUPTION](#)
- [PAIEMENTS INDUS](#)
- [POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)
- [CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)
- [CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)
- [CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)
- [FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)
- [PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)
- [RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)
- [PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)
- [PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)
- [PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)
- [PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)
- [ACTIVITÉS POLITIQUES](#)
- [COMMUNICATIONS EXTERNES](#)
- [AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES

Toutes les implantations de Victaulic doivent s'assurer de la précision et de l'exactitude des livres et registres, et agir en toute honnêteté, intégrité et objectivité. De plus, des contrôles internes doivent avoir lieu de manière fonctionnelle et efficace afin de s'assurer de l'intégrité des renseignements financiers. Les déclarations financières et de revenu doivent être préparées conformément aux lois et réglementations locales dont elles relèvent.

Aucun fonds non mentionné ou non inscrit ne doit être constitué à quelque fin que ce soit, et en aucun cas, les fonds de la société ne doivent être placés sur le compte d'un tiers ou sur un compte n'appartenant pas à l'entreprise. Tout paiement et autre transaction doit être dûment autorisé en vertu de la Matrice de délégation des pouvoirs (MdP) de Victaulic qui se trouve sur Pipeline.

Tous les actifs de la société doivent être dûment protégés et périodiquement rapprochés dans les dossiers financiers. De plus, les propriétés de la société ne doivent pas être volontairement endommagées ni déplacées hors des installations de l'entreprise sans avoir obtenu les autorisations préalables. Les propriétés/actifs de la société comprennent les données électroniques sous n'importe quel format. Les renseignements financiers ne doivent être communiqués à quiconque hors de la société sans avoir obtenu une approbation préalable, selon la MdP.

Aucun employé ne doit être forcé de modifier intentionnellement les renseignements financiers ou d'autres données pour « atteindre les objectifs ». Ceci constitue un état financier frauduleux.

EXEMPLES DE REGISTRES FINANCIERS ERRONÉS ET DE CONTRÔLES INSUFFISANTS :

Le supérieur de Sylvie, commis au service de la comptabilité, lui demande de placer certaines dépenses ordinaires d'opération contre un fonds de réserve particulier. Lorsqu'elle s'y oppose en affirmant que cela amènera un rapport incorrect des bénéfices de la division, il lui répond que cela aura une incidence sur la prime de rendement de tout le monde et que, si elle ne le fait pas, il le fera faire par quelqu'un d'autre. Un employé devrait toujours se sentir à l'aise d'escalader ce type de scénario à un niveau administratif plus élevé ou au service de conformité.

CRAINTE DE RELAYER DES « MAUVAISES NOUVELLES »

Reporter l'annonce de mauvaises nouvelles ne fait qu'empirer la situation et réduit les possibilités de résoudre ou d'amoindrir le problème. Toute mauvaise nouvelle, financière ou autre, devrait parcourir la chaîne de contrôle très rapidement.

RETENUE DES PROFITS POUR DE FUTURES PÉRIODES

Le fait de retenir intentionnellement des réserves ou d'autres provisions des livres de comptes en vue de protéger les profits à l'avenir est inacceptable. Les réserves doivent être constituées conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) ou aux politiques comptables internes, là où ces règles diffèrent.

Deux collègues qui travaillent au service des ventes décident de participer à un souper dispendieux. Pour que cela semble plus raisonnable, ils partagent la note en deux pour éviter des questions de leur responsable.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

BREVETS, MARQUES COMMERCIALES, DROITS D'AUTEUR, SECRETS COMMERCIAUX, LOGO VICTAULIC ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Victaulic est le chef de file mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de produits de tuyauterie mécaniques et la société est engagée depuis longtemps dans le développement de produits innovants. Un des actifs les plus importants de Victaulic est sa propriété intellectuelle, comprenant ses brevets, ses marques de commerce, droits d'auteurs, secrets industriels, le logo Victaulic et ses informations confidentielles.

Victaulic a mis en place un programme international actif pour l'enregistrement de nouveaux brevets, marques commerciales et droits d'auteur. Toute question ou tout commentaire concernant les brevets, les marques de commerce ou les droits d'auteur, dont les interrogations ou les commentaires concernant leur contrefaçon ou licence devraient être adressées au service juridique Victaulic. Consultez le service juridique avant d'étudier des nouvelles conceptions de produits extérieurs à Victaulic, même si elles vous sont offertes, avant de solliciter, d'accepter ou d'utiliser la propriété intellectuelle d'une tiers et avant de divulguer à des tiers la propriété intellectuelle de Victaulic.

Les renseignements confidentiels et les secrets industriels de Victaulic comprennent les nouveaux produits ou services en cours d'élaboration, les concepts et les dessins de produits, les procédures et les directives d'ingénierie, les formules et les processus de fabrication, les noms et les adresses des clients, les listes de clients, les prix, les marges du projet, les budgets, de même que les stratégies de recherche et les stratégies commerciales. La divulgation de ces renseignements peut entraîner la perte des droits de secrets commerciaux de Victaulic. Il est interdit de divulguer ces renseignements, sauf dans le cadre d'une entente de confidentialité ou de licence approuvée par le service juridique de Victaulic et signée par les représentants autorisés.

ENTENTES DE CONFIDENTIALITÉ

Tous les employés, firmes-conseils et entrepreneurs doivent signer une entente de confidentialité avant d'entamer leurs engagements envers la société. Si un client, distributeur, revendeur ou fournisseur vous demande de signer une entente de confidentialité, veuillez communiquer avec le service juridique.

LE LOGO VICTAULIC ET LE MOT VICTAULIC SERVANT DE MARQUE

Le logo Victaulic et le mot Victaulic servant de marque sont deux des actifs les plus importants pour Victaulic, et leur utilisation appropriée est essentielle pour la conservation de la bonne volonté et de la valeur associées à ces marques de commerce et aux droits de l'entreprise. Suivez les directives et obtenez l'approbation du service légal et du service des communications corporatives afin de vous assurer que vous utilisez nos marques de commerce de manière cohérente et appropriée.

UTILISATION DE MARQUES COMMERCIALES OU DE DOCUMENTATIONS PROTÉGÉES PAR LE DROIT D'AUTEUR DES TIERS

Les employés doivent respecter les informations et images protégées par des droits d'auteur ou des marques commerciales lorsqu'ils mettent au point des communications, présentations et autres documents connexes, sur support écrit ou oralement, destinés à être utilisés en interne ou en externe. Il est important de comprendre et de respecter les règles ou lois sur les droits d'auteur qui s'appliquent aux informations, aux enregistrements, aux photographies ou à tout autre travail créatif provenant d'une source externe.

Ne jamais :

- Accepter des renseignements confidentiels appartenant à des tiers sans avoir consulté au préalable le service juridique.
- Signer un document relatif à des renseignements confidentiels, comprenant des ententes de non-divulgence ou autre clause similaire sans approbation préalable.
- Évoquer des informations confidentielles avec des clients, des fournisseurs ou des concurrents.
- Mandater un tiers pour développer ou conjointement développer des nouveaux produits, sans entente écrite approuvée au préalable par le service juridique.
- Divulguer des renseignements sur un nouveau produit avant que sa demande de brevet ne soit remplie ou que d'autres mesures de protection n'aient été considérées.
- Créer ou utiliser le logo Victaulic ou le mot Victaulic servant de marque incorrectement ou sans approbation de la part du service légal ou du service des communications corporatives.
- Créer ou utiliser une nouvelle marque commerciale avant qu'elle n'ait été approuvée par le service juridique.
- Engager un nouveau professionnel sans avoir d'abord rempli les formulaires d'entente de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation requis dans votre juridiction.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

La protection des actifs de la société contre la perte, le vol et l'utilisation abusive relève de la responsabilité de chaque employé. Les actifs Victaulic sont à la fois de nature corporelle et incorporelle.

Actifs corporels

- Installations
- Équipement
- Liquidités
- Systèmes d'information

Actifs incorporels

- Propriété intellectuelle
- Solutions générées par IA utilisant des données Victaulic
- Divulgence d'invention
- Savoir-faire de fabrication
- Secrets commerciaux
- Logiciels

Ces actifs doivent être utilisés de façon adéquate et comme autorisé par la direction. Toute suspicion de vol, de fraude ou d'utilisation inadéquate des actifs de l'entreprise doit être signalée au superviseur de l'employé ou à l'agent régional chargé de la conformité. Les actifs de la société ne doivent pas servir à des fins de gains personnels. Toutefois, nous faisons confiance à nos employés et acceptons par conséquent des activités raisonnables et autorisées, comme le fait d'appeler son conjoint pour lui demander de passer à la banque, d'utiliser un ordinateur d'entreprise pour organiser un rendez-vous médical ou d'imprimer le relevé de notes d'un

enfant sur une imprimante de la société. Ces activités sont raisonnables et permises parce qu'elles sont faites de façon limitée et que les objectifs du poste occupé peuvent toujours être atteints. Ces activités deviendront un problème si un employé utilise les actifs de la société avec abus pour des fins ou gains personnels. À l'extrême, elles peuvent même être considérées comme vol ou fraude. Faites preuve de jugement et en cas de doute, informez-vous auprès de votre superviseur.

ORDINATEURS ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

Seuls les employés Victaulic peuvent accéder aux systèmes de la société. Les tierces parties doivent obtenir une autorisation du service informatique de Victaulic pour y avoir accès.

Les ordinateurs, les téléphones et les appareils portables fournis par la société sont la propriété de Victaulic. Les courriels, messages vocaux, messages texte et fichiers stockés sur les systèmes de Victaulic ainsi que l'utilisation des ordinateurs peuvent être soumis à des examens ou à la surveillance en vertu de l'avis de confidentialité interne de Victaulic.

Il est strictement interdit d'utiliser les ordinateurs, les réseaux, les adresses électroniques ou les autres ressources en ligne de la société pour visionner, transmettre, emmagasiner ou distribuer du matériel raciste, sexiste, menaçant, sexuellement explicite ou tout autre matériel inadmissible ou illégal, ou pour y accéder.

Il est interdit d'utiliser les ressources de l'entreprise pour enfreindre les lois ou les règlements d'un État.

Les employés devraient faire preuve de vigilance pour protéger les renseignements confidentiels, les systèmes de la société et leurs mots de passe. Toute divulgation inappropriée, altération ou perte de données peut être très coûteuse pour Victaulic. Toute suspicion de brèche de sécurité devrait être signalée sur le champ au superviseur de l'employé, au bureau de service ou à l'équipe de protection de l'information.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'utilisation des données d'entreprise de Victaulic dans un système d'intelligence artificielle générative est strictement interdit, sauf directives contraires de la part du service informatique ou du comité sur la gouvernance de l'IA. Le contenu généré par IA doit d'abord être approuvé par le service légal avant d'être divulgué et doit toujours être marqué conformément aux règles gouvernementales. Chez Victaulic, l'utilisation des solutions d'IA exige une approbation écrite de la part du comité sur la gouvernance de l'IA.

Pour obtenir d'autres directives, consultez la politique d'utilisation acceptable de Victaulic et à la politique d'utilisation acceptable de l'IA sur Pipeline.

EXEMPLES D'UTILISATIONS ABUSIVES DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Utiliser le temps de travail et l'imprimante de la société au travail pour imprimer des feuillets pour un événement à venir au sein de votre église.

Andrej se lance en affaires et fait des appels avec des clients potentiels à partir de son bureau.

Télécharger des données de vente sur un logiciel d'IA générative accessible au public pour les analyser et produire des recommandations.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



ACTIVITÉ POLITIQUE

Le lobbying et les activités politiques sont une partie importante du processus électoral démocratique, mais des règles strictes gouvernent ce que les organisations incorporées peuvent faire ou ne pas faire dans ce domaine. Victaulic s'attache à établir de bonnes relations avec les élus des gouvernements dans le but d'améliorer l'environnement de travail de la société. Toutefois, dans pratiquement tous les pays où Victaulic intervient, il existe des restrictions légales strictes sur ce qu'une entreprise peut verser, proposer, promettre ou donner aux élus et à leur personnel. En raison de ces restrictions, toute personne souhaitant travailler avec un lobbyiste ou un conseiller politique doit d'abord en obtenir l'autorisation du service juridique.

Les employés ne peuvent donner, proposer ou accepter de proposer des fonds ou d'autres actifs de la société (directement ou indirectement) à des fins politiques sans consulter au préalable le service juridique qui demandera l'approbation du président et PDG.

Si faite, directement ou indirectement, en échange d'action d'un officier du gouvernement, une contribution politique pourra être considérée comme un pot-de-vin. Cette contribution peut être directe, comme la recommandation de Victaulic en ce qui concerne la prise de décision en matière d'approvisionnement ou autres situations similaires, ou indirecte, comme la promesse d'inclure Victaulic dans la liste des vendeurs approuvés ou potentiels en ce qui concerne un projet actuel ou futur.

Q et R

Q : Est-ce qu'il est acceptable de parler politique avec mes collègues durant notre pause dîner ?

R : Oui. Les employés peuvent parler politique durant l'heure du dîner, mais nous vous conseillons d'avoir des conversations respectueuses et inclusives, car des opinions différentes peuvent engendrer des conflits. Il est essentiel d'essayer de maintenir des relations de travail positives en tout temps.

ACTIVITÉ POLITIQUE PERSONNELLE

Victaulic encourage les activités politiques des employés pour appuyer le candidat du parti de leur choix. Cependant, vous ne pouvez pas prendre du temps, ou utiliser toute propriété ou tout équipement de la société pour vos propres activités politiques. La participation personnelle à des activités politiques constitue le choix de l'employé et doit être totalement volontaire.

Exemples de contributions politiques qui utilisent des fonds ou des ressources exigeant l'autorisation du service juridique :

- Contribuer à la campagne électorale d'un candidat municipal, provincial ou fédéral.
- Acheter des billets pour une activité de financement politique.
- Fournir toute chose ayant de la valeur, comme des repas, des biens, des services, la couverture de frais de déplacement et d'hébergement ou des billets pour des événements sportifs ou artistiques à un élu, un candidat ou leur personnel.
- Prêter du personnel ou d'autres ressources de l'entreprise pendant les heures de travail pour des activités de financement politique.
- Acheter de la publicité politique ou payer d'autres dépenses de campagne.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



COMMUNICATIONS EXTERNES

MÉDIAS D'INFORMATIONS ET MÉDIAS SPÉCIALISÉS RÉSEAUX SOCIAUX

Toute communication avec les médias et sollicitations de la part des médias de nouvelles ou commerciaux devraient être dirigée vers le service des communications corporatives. Les demandes des médias pourraient comprendre des questions sur les sujets suivants :

- Les négociations concernant les contrats de main-d'œuvre, le changement de direction.
- Le regroupement d'entreprises, les acquisitions ou les événements commerciaux importants.
- Les nouveaux produits, les politiques, les processus ou stratégies opérationnelles.
- La perturbation des activités, un incident, des blessures ou des problèmes personnels.

L'utilisation de sites de réseautage social et commercial faite par les employés de Victaulic constitue un excellent outil et un mode incontournable de communication commerciale et personnelle, de réseautage et de recherche. L'implication dans les médias sociaux est acceptable lorsque les employés respectent les lignes directrices suivantes :

- Les employés ne devraient pas se servir de ces forums pour divulguer des renseignements d'affaires internes.
- Les employés de Victaulic sont tenus personnellement responsables du contenu qu'ils publient sur ce genre de médias sociaux.

- Si vous vous identifiez comme un employé de Victaulic sur un site quelconque, nous exigeons que votre profil ainsi que son contenu soient conformes aux attentes de Victaulic sur la façon dont vous vous présentez à vos collègues et clients.
- Lors de tout commentaire associé ou affichage, vous devez indiquer clairement que les idées et opinions exprimées sont personnelles et non celles de Victaulic.
- Gardez en tête que ce que vous publiez sera accessible au public pendant longtemps.

Toutes les communications et sollicitations de blogueurs et rédacteurs devraient être dirigées vers le service des communications corporatives.

Q et R

Q : Tariq, vendeur chez Victaulic, participe à un salon professionnel et prend des photos avec des clients devant le kiosque de Victaulic. Il souhaite publier ces photos sur les plateformes des réseaux sociaux pour mettre en valeur ses principales conclusions de l'événement. Est-ce qu'il doit obtenir l'accord formel de toutes les personnes sur la photo avant de la publier ?

R : Non. Tariq ne doit pas obtenir l'accord formel de toutes les personnes sur la photo, car un accord verbal rapide est généralement acceptable sur les réseaux sociaux. Tariq devrait consulter les directives générales concernant les médias sociaux avant de publier sa photo, afin de s'assurer qu'il respecte la politique de Victaulic.

EXEMPLES DE COMMUNICATIONS EXTERNES INAPPROPRIÉES :

Kunal, un champion des ventes en Europe, publie sur son profil LinkedIn qu'il est responsable des ventes d'un marché vertical de Victaulic et énumère les recettes actuelles de vente de ce marché ou écrit des commentaires sur l'approche préconisée par Victaulic en ce qui a trait à la croissance de ce marché. Il devrait se contenter de décrire sa fonction et ses responsabilités chez Victaulic. Kunal ne devrait divulguer aucune information financière ou de nature confidentielle de propriété.

Jeannette, une assistante administrative à la manufacture de Forks reçoit un appel téléphonique d'un journaliste s'enquérant des modalités de la convention collective des employés syndiqués. Elle répond « Je pense que c'est vrai, mais je vous tiendrai informé » plutôt que de prendre l'information et de la transmettre au service des communications corporatives.

Si vous voyez un commentaire ou un message mis en ligne qui pose problème, vous êtes invité à en faire part au service juridique et au service des communications corporatives.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)





QUI CONTACTER

PLUSIEURS PERSONNES COMPÉTENTES CHEZ VICTAULIC PEUVENT FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS EN RAPPORT AVEC LE CODE DE CONDUITE :

- Le responsable des ressources humaines
- Le responsable de la conformité de votre région :
 - Asie Pacifique : Gordon Lu, Gordon.Lu@victaulic.com, +86 21 6021 9433
 - Canada : Eric Van den Berghe, Eric.VandenBerghe@victaulic.com, +1 905 787-2761
 - EMEAI : Paul Vergaert, Paul.Vergaert@victaulic.com, +32 479 780651
 - États-Unis : Darin Lueders, Darin.Lueders@victaulic.com, +1 610 923-3769
 - Mexique, Caraïbes et Amérique du Sud : David Quevedo, David.Quevedo@victaulic.com, +52 614 429-1709
- Stephanie Hill, Vice-Présidente Audit interne et Conformité, +1 610 559-3324
- Mark Van De Voorde, agent en chef des affaires juridiques et administratives, +1 610 923 3190
- Joe Savage, agent de conformité principal, +1 610 559 3494
- « Communiquez avec Rick » de manière anonyme sur Pipeline
- Ligne de sensibilisation de Victaulic

SIGNALEMENT EN LIGNE

Victaulic.Ethicspoint.com

NUMÉROS SANS FRAIS

LIGNE DE SENSIBILISATION

Le but de la Ligne de sensibilisation est de signaler les infractions ou les violations possibles au Code de conduite, ainsi que pour exprimer vos préoccupations en matière d'affaire, d'opération, de sécurité et de qualité. La Ligne de sensibilisation est confidentielle, facile d'utilisation, toujours disponible et offerte en plusieurs langues. La Ligne de sensibilisation est administrée par un prestataire tiers, Navex Global. Vous pouvez faire des signalements en ligne ou par téléphone, en composant le numéro sans frais pour votre région. Les deux méthodes sont disponibles 24h/24 et 7j/7. Le logiciel vous assignera un numéro de rapport et un NIP. Si après votre rapport initial, d'autres événements se produisent ou si vous désirez préciser certains points, vous pourrez appeler ou ouvrir une nouvelle session en ligne et achever votre rapport avec le numéro et le NIP assignés.

Nous encourageons nos employés à premièrement communiquer avec leur gestionnaire ou superviseur ou avec un dirigeant inscrit sur la liste de personnes ressources pour faire part de leurs préoccupations ou pour effectuer un signalement. Si cela s'avère impossible, vous trouverez ci-dessous les numéros sans frais, lorsque disponibles, les directives d'appels payants pour d'autres régions et un lien vers l'outil de signalement en ligne. Vous pouvez choisir de garder l'anonymat, conformément aux lois en vigueur, bien que le suivi est plus simple si vous vous identifiez.

Les employés de certains pays sont limités par les lois locales en matière de catégories de violations pour lesquelles ils peuvent faire des signalements et/ou donner des informations d'identification personnelle par le biais de lignes téléphoniques et d'outils en ligne de signalement. Si vous effectuez un signalement dans un pays où les lois locales interdisent les signalements anonymes, vous pouvez être certain que Victaulic préservera votre confidentialité durant tout le processus de suivi, lorsque possible.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



AVEC QUI COMMUNIQUER ?

NUMÉROS GRATUITS

États-Unis +1 866 842-2927
Australie (Optus) Accès AT&T Direct® (+1 800 551-155) + 866 842-2927
Australie (Telstra) Accès AT&T Direct® (+1 800 881-011) + 866 842-2927
Belgique Accès AT&T Direct® (0-800-100-10) + 866 842-2927
Brésil 0800-892-1872
Bulgarie (00-800-0010) +866 842-2927
Canada 866 842-2927
Chine 4008822025
République tchèque 800-144-409
Danemark (800-100-10) +866-842-2927
Égypte (Caire) (2510-0200) +866-842-2927
Égypte (à l'extérieur du Caire) (02-2510-0200) +866-842-2927
Finlande 0800-9-13395
France 0800-90-9297
Allemagne Accès AT&T Direct® (0-800-225-5288) + 866 842-2927
Inde Accès AT&T Direct® (000-117) + 866 842-2927
Irlande (UIFN) (00-800-222-55288) + 866 842-2927
Israël (Barak) (1-80-933-3333) + 866 842-2927
Israël (Bezeq) (1-80-949-4949) + 866 842-2927
Israël (Golden Lines) (1-80-922-2222) + 866 842-2927
Italie (Accès AT&T Direct® à San Marino et dans la cité du Vatican
(800 172-444) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (DACOM) Accès AT&T Direct®
(00-309-11) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (ONSE) Accès AT&T Direct®
(00-369-11) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (Korea Telecom) Accès AT&T Direct®
(00-729-11) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (bases militaires américaines Dacom)
(550-2872) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (bases militaires américaines Korea Telecom)
(550-4663) + 866 842-2927

Malaisie (1-800-80-0011) +866 842-2927
Mexique 001-877-615-4831
Pays-Bas (0800-022-9111) + 866 842-2927
Norvège (800-190-11) + 866 842-2927
Norvège (bases militaires américaines) (800-190-11) + 866 842-2927
Pologne 0-0-800-111-1983
Qatar 00-800-100-554
Roumanie (0808-03-4288) + 866 842-2927
Afrique du Sud (0-800-99-0123) + 866 842-2927
Espagne Accès AT&T Direct® (900-99-0011) + 866 842-2927
Suède Accès AT&T Direct® (020-799-111) + 866 842-2927
Suisse (0-800-890011) + 866 842-2927
Taïwan Accès AT&T Direct® (00-801-102-880) + 866 842- 2927
Turquie (0811-288-0001) + 866 842-2927
Émirats arabes unis (8000-021) + 866 842-2927
Émirats arabes unis (USO militaire et cellulaire) (8000-061) + 866 842-2927
Émirats arabes unis (du) (8000-555-66) + 866 842-2927
Royaume uni et Irlande du Nord (0-800-89-0011) + 866 842-2927

Vous ne trouvez pas votre pays ? Vous pouvez accéder à la Ligne de sensibilisation gratuite en composant le bon numéro d'accès AT&T Direct® du lien ci-dessous, puis en appelant le numéro des États-Unis 866 842-2927 www.business.att.com/bt/access.jsp (sélectionnez la première lettre du nom de votre pays pour trouver le bon pays et le bon numéro d'accès AT&T Direct®).



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS
ET LES REVENDEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)



NOTRE APPROCHE EST AXÉE SUR LA CLIENTÈLE NOUS NOUS IMPOSONS LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES NOUS TRAVAILLONS MIEUX ENSEMBLE



VC-CC-5059-FRC 9210 REV. G 04/2025
Victaulic et toutes les autres marques Victaulic sont des marques de commerce ou marques déposées de Victaulic ou de ses entités affiliées aux États-Unis ou dans d'autres pays. Toutes les autres marques commerciales citées ici sont la propriété de leurs détenteurs respectifs, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Les termes « breveté » ou « en attente de brevet » renvoient à des concepts ou modèles déposés, ou bien à des demandes de brevet relatives aux produits et/ou méthodes d'utilisation, enregistrés aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.
© 2025 VICTAULIC COMPANY. TOUS DROITS RÉSERVÉS.



- [UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)
- [PRINCIPES DIRECTEURS](#)
- [À PROPOS DU CODE](#)
- [SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)
- [CONCEPT ÉCOLOGIQUE](#)
- [LOIS ANTI-CORRUPTION](#)
- [PAIEMENTS INDUS](#)
- [POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)
- [CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)
- [CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)
- [CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)
- [FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)
- [PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)
- [RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES REVENDEURS](#)
- [PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)
- [PRÉCISION DES LIVRES ET REGISTRES](#)
- [PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)
- [PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)
- [ACTIVITÉS POLITIQUES](#)
- [COMMUNICATIONS EXTERNES](#)
- [AVEC QUI COMMUNIQUER ?](#)

